



# COMMISSION FMI

Réunion du 24/04/2024

---

**Président de séance :** P. MAIGRET

**Présents :** N. DEPAUW - S. DORRE -

**Excusé :** M. BOURGEOIS

**Dossiers traités :**

➤ **Dossier HENONVILLE As 21 – LABOISSIERE Aj 21**

**U18 D2 groupe B**

**Match 27636884 du 16/03/2024**

➤ Après étude des pièces au dossier

☞ Pris note : La Commission FMI demande aux clubs de suivre les étapes à effectuer mentionnées sur la procédure FMI.

➤ **Dossier THIERS SUR THEVE E.S. 1 – RURAVILLE/PONTPOINT 1**

**Vétérans Loisirs N1 groupe Unique**

**Match 26404124 du 17/03/2024**

➤ Après étude des pièces au dossier

☞ Non-respect de la procédure par le club de RURAVILLE/PONTPOINT 1 : Le club de RURAVILLE/PONTPOINT 1 n'a fait aucun retour concernant l'anomalie rencontrée (pas de feuille anomalie, pas de photos constatant la problématique).

***Dossier transmis à la commission juridique pour amende conformément au barème « Droits et Amendes en vigueur » pour cette saison***

➤ **Dossier AVILLY Cs 1 – CIRES LES MELLO U.S 1**

**Seniors D1 groupe A**

**Match 26396069 du 24/03/2024**

➤ Après étude des pièces au dossier

☞ Non-respect de la procédure par le club de CIRES LES MELLO U.S 1 : L'utilisateur FMI doit être en possession de son identifiant et mot de passe. Le mot de passe rencontre ne doit pas comporter de majuscule, ni de chiffre. Avant toute validation de ce mot de passe rencontre, après sa création, l'utilisateur doit contrôler ce qu'il a inscrit avec « l'œil situé à droite ».

***Dossier transmis à la commission juridique pour amende conformément au barème « Droits et Amendes en vigueur » pour cette saison***

➤ **Dossier LE PLESSIS BRION Us 2 – COMPIEGNE Es 1**

**Seniors D3 groupe C**

**Match 26397376 du 24/03/2024**

➤ Après étude des pièces au dossier

☞ Non-respect de la procédure par le club de COMPIEGNE Es 1 : Au vu des éléments, le club de COMPIEGNE Es 1 n'a pas validé sa composition d'équipe.

***Dossier transmis à la commission juridique pour amende conformément au barème « Droits et Amendes en vigueur » pour cette saison***

➤ **Dossier CREPY EN VALOIS Us 21 – MULTIEN As 21**

**U18 D2 groupe E**

**Match 27636944 du 23/03/2024**

➤ Après étude des pièces au dossier

☞ Non-respect de la procédure par le club de l'Us CREPY EN VALOIS : Le club doit fournir une tablette chargée pour la rencontre et s'assurer d'avoir son identifiant et mot de passe. Malgré les relances, le DOF n'a pas reçu de fiche anomalie avec photo, comme indiqué dans la procédure FMI.

***Dossier transmis à la commission juridique pour amende conformément au barème « Droits et Amendes en vigueur » pour cette saison***

➤ **Dossier LE PAYS VALOIS Us 2 – MERU Us 1**

**U17 D1 groupe Unique**

**Match 27629134 du 23/03/2024**

➤ Après étude des pièces au dossier

☞ Non-respect de la procédure par le club de LE PAYS VALOIS Us 2 : La Commission FMI informe les clubs qu'ils doivent transmettre les photos constatant l'anomalie rencontrée. Ils doivent, obligatoirement, vider les caches et effacer les données afin de remettre à zéro l'application, comme indiqué dans la procédure.

***Dossier transmis à la commission juridique pour amende conformément au barème « Droits et Amendes en vigueur » pour cette saison***

➤ **Dossier ST MAXIMIN Us 1 – LE MESNIL EN THELLE Csm 1**

**U17 D2 groupe C**

**Match 27629249 du 23/03/2024**

➤ Après étude des pièces au dossier

☞ Non-respect de la procédure par le club de ST MAXIMIN Us 1 : Ce type de message (photo) indique qu'il faut, obligatoirement, vider les caches et effacer les données comme indiqué dans la procédure.

***Dossier transmis à la commission juridique pour amende conformément au barème « Droits et Amendes en vigueur » pour cette saison***

➤ **Dossier NOGENT SUR OISE Us 22 – BEAUVAIS Usap 21**

**U14 D2 groupe A**

**Match 27627745 du 24/03/2024**

➤ Après étude des pièces au dossier

☞ Pris note : La Commission conseille au club recevant de supprimer l'application et de la réinstaller. Au plus tard, la veille de la rencontre, le club doit s'assurer que la tablette et l'application FMI fonctionnent correctement. Transmettre Photos de l'anomalie rencontrée, comme indiqué dans la procédure. Dernier Rappel.

➤ **Dossier CREIL Afc 23 – Ent. NANTEUIL/SILLY 21**

**U14 D2 groupe B**

**Match 27627799 du 24/03/2024**

➤ Après étude des pièces au dossier

☞ Non-respect de la procédure par le club de CREIL Afc 23 : La Commission FMI informe le club qu'il doit transmettre la fiche anomalie et les photos constatant l'anomalie rencontrée comme indiqué dans la procédure.

***Dossier transmis à la commission juridique pour amende conformément au barème « Droits et Amendes en vigueur » pour cette saison***

➤ **Dossier ST MAXIMIN Us 1 – COMPIEGNE LA CROIX 1**

**U15 D3 groupe E**

**Match 27628322 du 24/03/2024**

➤ Après étude des pièces au dossier

☞ Pris note : La Commission conseille au club recevant de supprimer l'application et de la réinstaller. Au plus tard, la veille de la rencontre, le club doit s'assurer que la tablette et l'application FMI fonctionnent correctement.

➤ **Dossier SONGEONS Sc 2 – MOLIENS J.S. 1**

**Seniors D3 groupe A**

**Match 26397202 du 07/04/2024**

➤ Après étude des pièces au dossier

☞ Pris note : La Commission conseille au club recevant de supprimer l'application et de la réinstaller. Au plus tard, la veille de la rencontre, le club doit s'assurer que la tablette et l'application FMI fonctionnent correctement. Dernier rappel.

➤ **Dossier HENONVILLE As 1 – PRECY Rc 1**

**Seniors D3 groupe E**

**Match 26397613 du 07/04/2024**

➤ Après étude des pièces au dossier

☞ Pris note : La Commission conseille au club recevant de supprimer l'application et de la réinstaller. Au plus tard, la veille de la rencontre, le club doit s'assurer que la tablette et l'application FMI fonctionnent correctement. Dernier rappel.

➤ **Dossier MARGNY COMPIEGNE Us 1 – ORRY/PLAILLY 1**

**Féminines Seniors à 8 groupe A**  
**Match 27865242 du 07/04/2024**

➤ Après étude des pièces au dossier

☞ Non-respect de la procédure par le club de MARGNY COMPIEGNE U.S 1 : L'utilisateur FMI doit être en possession de son identifiant et mot de passe.

***Dossier transmis à la commission juridique pour amende conformément au barème « Droits et Amendes en vigueur » pour cette saison***

➤ **Dossier CHANTILLY Us 22 – MONTATAIRE/CIRES 38**

**U18 D2 groupe D**  
**Match 227627750 du 07/04/2024**

➤ Après étude des pièces au dossier

☞ Non-respect de la procédure par le club de CHANTILLY Us 22 : Le chargement des données peut se faire avant d'aller au stade pour obtenir une meilleure connexion. Il n'y a pas besoin d'internet pour valider les compositions d'équipes et signatures d'avant et après match.

***Dossier transmis à la commission juridique pour amende conformément au barème « Droits et Amendes en vigueur » pour cette saison***

➤ **Dossier THOUROTTE LONGUEIL 1 – PONT STE MAXENCE Us 1**

**U15 D2 groupe A**  
**Match 27627913 du 07/04/2024**

➤ Après étude des pièces au dossier

☞ Pris note : Bug Informatique. Attention, pendant la rencontre, la tablette ne doit pas être manipulée et doit rester dans le vestiaire, arbitre fermé à clé.

➤ **Dossier REMY Es 1 – COMPIEGNE Es 1**

**Seniors D3 groupe C**  
**Match 26397386 du 14/04/2024**

➤ Après étude des pièces au dossier

☞ Non-respect de la procédure par le club de REMY Es 1 : Le club n'a pas transmis la FMI après la rencontre (mauvaise manipulation) et l'a supprimée. La feuille de match informatisée peut-être transmise à la fin du match avec un partage de connexion en utilisant un téléphone portable. Comme indiqué dans la procédure le club doit prendre en photo la feuille de match située dans composition avant le début du match. En cas de souci de la FMI, cette photo pourra être insérée via Footclubs.

***Dossier transmis à la commission juridique pour amende conformément au barème « Droits et Amendes en vigueur » pour cette saison***

➤ **Dossier CREPY EN VALOIS Us 21 – LE PLESSIS BRION Us 21**

**U18 D2 groupe E**

**Match 27636952 du 13/04/2024**

➤ Après étude des pièces au dossier

☞ Non-respect de la procédure par le club de CREPY EN VALOIS Us 21 : Ce type de message (photo) indique qu'il faut, obligatoirement, vider les caches et effacer les données comme indiqué dans la procédure.

***Dossier transmis à la commission juridique pour amende conformément au barème « Droits et Amendes en vigueur » pour cette saison***

➤ **Dossier HERMES BERTHECOURT 31 – CHAUMONT EN VEXIN 31**

**Féminines U16 à 8 groupe C**

**Match 27861826 du 13/04/2024**

➤ Après étude des pièces au dossier

☞ Non-respect de la procédure par le club de HERMES BERTHECOURT 31 : Ce type de message (photo) indique qu'il faut, obligatoirement, vider les caches et effacer les données comme indiqué dans la procédure.

***Dossier transmis à la commission juridique pour amende conformément au barème « Droits et Amendes en vigueur » pour cette saison***

➤ **Dossier CREIL Afc 23 – ORMOY DUVY Es 21**

**U14 D2 groupe B**

**Match 27627808 du 14/04/2024**

➤ Après étude des pièces au dossier

☞ Non-respect de la procédure par le club de Creil Afc 23 : Le club n'a pas transmis la FMI après la rencontre et l'a supprimée. Comme indiqué dans la procédure, le club doit prendre en photo la feuille de match située dans composition avant le début du match. En cas de souci de la FMI, cette photo pourra être insérée via Footclubs.

***Dossier transmis à la commission juridique pour amende conformément au barème « Droits et Amendes en vigueur » pour cette saison***

➤ **Dossier LE PLESSIS/AFC COMPIEGNE 1 – CHEVRIERES GRANDFRESNOY 1**

**U15 D2 groupe A**

**Match 27626424 du 14/04/2024**

➤ Après étude des pièces au dossier

☞ Pris note : Bug Informatique.

➤ **Dossier LAMORLAYE Us 1 – GOUVIEUX Us 2**

**U15 D2 groupe C**

**Match 27628053 du 14/04/2024**

➤ Après étude des pièces au dossier

☞ Non-respect de la procédure par le club de LAMORLAYE Us 1 : Comme indiqué dans la procédure, le club recevant doit transmettre la fiche anomalie et les photos constatant le problème rencontré.

***Dossier transmis à la commission juridique pour amende conformément au barème « Droits et Amendes en vigueur » pour cette saison***

***Le Président de Séance***

***Patrick MAIGRET***



***La Secrétaire***

***Nathalie DEPAUW***

